

## **POINT D'INFO DU 14 FEVRIER 2013 SUR L'ACTION DES PAYSANS A LA FERME DE BELLEVUE.**

Il y a bientôt trois semaines que nous, paysans du Copain 44 et autres, avons sauvé la Ferme de Bellevue d'une destruction programmée imminente, en l'entourant des tracteurs vigilants.

Une semaine plus tard, après quelques travaux d'aménagement, plusieurs d'entre nous ont amené des bêtes pour que la ferme vive et pour la maintenir opérationnelle. Six vaches, une dizaine de moutons, une douzaine de poules, un cochon, provenant d'une dizaine d'élevages différents ont ainsi investi la ferme.

Un veau est né depuis, et d'autres animaux viendront agrandir le troupeau.

Depuis trois semaines, paysans, membres des comités de soutiens et zadistes s'affairent pour nettoyer, reconstruire, pour partie, et faire vivre la ferme.

### **Pourquoi occuper cette ferme?**

C'est la première ferme en production, dont le corps de ferme et la quasi totalité des 130ha se situe sur la ZAD, qui cesse son activité sans repreneur. Depuis sa création, le Copain 44 milite pour que les terres de Notre Dame des Landes restent agricoles et nourricières. Nous pensons, pour beaucoup, que ce projet fou et inutile ne verra pas le jour, et nous nous opposerons donc par tous les moyens à la destruction de toutes autres fermes ou habitations. Suivant les productions, une ferme comme celle-ci pourrait faire vivre plusieurs paysans.

Préserver la ferme de Bellevue c'est aussi maintenir les terres en état de produire, celle de Bellevue, mais aussi celle de tous les paysans en activité sur la Zad. C'est dans cet esprit que le mardi 5 février dernier, sept tracteurs ont été positionné en urgence sur des parcelles en production exploitées par des paysans du Liminbout, ou faisant partie de la Ferme de Bellevue. L'objectif est de les protéger du saccage occasioné par les fouilles archéologiques qui ont repris à l'ouest du barreau routier. Nous vous invitons à un constat édifiant sur les parcelles récemment fouillées entre St Jean du Tertre, La Frémière et le Rosier, pour mesurer à quel point le terme de saccage est faible.

Occuper la ferme de Bellevue, c'est aussi exprimer notre solidarité et notre soutien aux paysans en place sur la zad, aujourd'hui expropriés et potentiellement expulsables. Depuis des années harcelés et intimidés, aujourd'hui ils sont menacés de ne pas percevoir les aides à la production, que touche tout agriculteur, car considérés comme occupants sans titres. Avec les dernières évolutions des recours en justice, tout pousse à croire que les accords politiques du 08 mai 2012, lors de la grève de la faim, les protègent de toute expulsion jusqu'en août 2015. Il serait donc inconcevable qu'il ne continuent pas à toucher leurs aides aux même titre que tout paysan.

Faire vivre la ferme de Bellevue, c'est aussi en faire un pôle de compétences pour accompagner au mieux les projets agricoles ou vivriers qui sont initiés par des habitant de la Zad, ou de nouveaux arrivants, à la croisée des compétences de nos sept structures, de l'expérience des paysans en place ou à la retraite, et des spécificités du territoire de Notre Dame.

Aménager la ferme de Bellevue, c'est encore ouvrir un lieu phare et symbolique de la mobilisation de paysans indignés du grand ouest et de toute la France, défendant une autre logique de développement, particulièrement agricole. Plusieurs collectifs d'autres départements participent déjà ou souhaitent prendre une part active dans notre engagement sur le terrain.

### **Où en est-on juridiquement?**

Dès le premier jour d'occupation, une personne a accepté de se déclarer résidente permanente à la ferme de Bellevue. S'il est reconnu habitant du lieu, un délai de deux à trois mois de procédure d'expulsion sera nécessaire pour nous évincer.

AGO Vinci a aussitôt déposé plainte pour essayer de démontrer, en simplifiant, qu'il y a eu effraction et donc voie de fait, afin d'être autorisé à nous expulser immédiatement. Les présents le jour de l'arrivée des tracteurs témoignent que les portes étaient ouvertes, la maison et la ferme vides, et pour partie endommagées.

Après une première audience l'examen du référé a été reporté au mercredi 20 février.

L'occupation de la ferme étant l'oeuvre de l'ensemble des paysans, 10 personnes issue de nos sept structures se sont portées comparants volontaires. C'est donc bien l'action du collectif Copain 44 qui sera jugée mercredi prochain.

### Quelles suites et que peut-on faire dans l'immédiat?

L'objectif premier de l'occupation est de fédérer les énergies pour un abandon rapide du projet.

Pour cela, il faut que la ferme reste occupée quelques soient les évolutions juridiques.

Nous avons donc besoin dans les prochaines semaines d'une forte présence paysanne pour les permanences, mais aussi des membres des comités de soutien et des habitants de la Zad pour réaliser les chantiers qui sont en cours de programmation: aménagement de salle de réunion, salle d'information, remise en état du four à pain, réfection des bâtiments agricoles, nettoyage des abords, électricité, peinture, etc... Autant d'occasion d'organisation de chantiers participatifs avec échanges de savoirs. Une organisation des présences pour les comités de soutiens est organisée par l'Acipa le lien:

<http://www.petitlien.fr/planning-ferme-bellevue> ou sur le blog <http://parolesdecampagne.blogspot.fr/> (Agenda)

Une Assemblée Générale du Copain 44, en début de semaine prochaine, doit valider les actions à venir, et l'orientation que l'on souhaite donner à l'occupation de Bellevue, mais doré et déjà nous pouvons dire qu'il y aura besoin de monde devant le tribunal administratif de Saint Nazaire mercredi 20 février à 09h00. Les tracteurs vigilants sont toujours en place sur le barreau routier pour protéger les parcelles, des personnes se relaient tous les jours pour surveiller l'éventuelle arrivée des pelleteuses qui pourrait nécessiter aussi une résistance plus massive.

Plus d'information au prochain point info.

Le Copain 44

